



Village
Saint-Célestin

510, rue Marquis
Saint-Célestin (Québec)
J0C 1G0

Téléphone : 819 229-3642
Télécopieur : 819 229-1149
Courriel : info@village-st-celestin.net
www.village-st-celestin.net

AVIS PUBLIC

Aux contribuables du Village de Saint-Célestin

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière du Village de Saint-Célestin, que le conseil municipal du Village de Saint-Célestin a adopté lors de l'assemblée ordinaire tenue le 6 juillet 2020 le règlement portant le numéro 353.

RÈGLEMENT NUMÉRO 353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343 DÉTERMINANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2020

Le présent règlement a pour objet d'établir le coût de la licence pour les chiens.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal selon les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Village de Saint-Célestin, ce 8 juillet 2020.

Pascale Lamoureux
Directrice générale et
secrétaire-trésorière